



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 15 novembre 2021, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Christian Malouin, conseiller au poste n° 2

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

Caroline Hovington, directrice des finances et dga

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h02.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Rés. no



N° de résolution
ou annotation

2021-162

**Rés. no
2021-163**

**Rés. no
2021-164**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 9^e séance ordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 9^e séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

3.2 Adoption du procès-verbal de la 10^e séance ordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 10^e séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Caroline Hovington, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.4 Rapports mensuels sur la trésorerie

Le directeur général dépose au conseil les rapports mensuels de la directrice des finances sur la trésorerie.

5.5 Rapport sur les déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 12 novembre 2021, un rapport détaillé sur les déboursés effectués entre le 11 septembre 2021 et le 11 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport sur les déboursés, montrant un total de 138 chèques, pour une somme de 780 290.10 \$.

**Rés. no
2021-165**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-166**

**Rés. no
2021-167**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- ii. D'entériner les dépenses présentées au rapport comme s'ils avaient été préalablement autorisés par le conseil.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Fin de la période de probation - Directrice des finances

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2021-069, la Municipalité a procédé à l'embauche de Caroline Hovington, à titre de Directrice des finances et ce, selon les termes établis par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Municipalité, Caroline Hovington a atteint les objectifs fixés à son engagement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin à la période de probation de Caroline Hovington et de confirmer le statut d'employé cadre régulier.
- ii. De positionner Caroline Hovington à l'échelon no 7 de l'échelle salariale prévue pour son poste.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

8.1 Répartition des dossiers et responsabilités des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT que plusieurs postes au sein d'organismes et comités nécessitent la nomination de membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer certains conseillers comme responsable de dossier qu'il considère stratégique :

EN CONSÉQUENCE, et sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyée par M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les membres suivants aux postes indiqués dans le tableau qui suit :

Représentants du conseil sur des instances externes :	
Commission des loisirs	Billy Tremblay



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Conseil des maires MRC	Maire ou Julie Guay
Office municipal de Manicouagan	Éric Desbiens
Régie de Gestion des Matières résiduelles de Manicouagan	Maire ou Julie Guay
Comité Communauté en santé	Sabrina Jean
Comités internes permanents :	
Comité consultatif d'urbanisme	Christian Malouin; Isabelle Desbiens
Comité de finance	Tous les membres
Comité de promotion et développement économique	Isabelle Desbiens; Julie Guay
Comité permanent sur la règlementation	Christian Malouin; Isabelle Desbiens
Comité intermunicipal du SSI	Yoland Émond
Comité intermunicipal d'eau potable	Yoland Émond
Comité consultatif des locataires CCJ	Sabrina Jean
Comité consultatif des locataires de terrain de maison mobile	Julie Guay
Comité local du pacte rural	Sabrina Jean
Comité permanent sur les ressources humaines	Billy Tremblay; Éric Desbiens
Responsables de dossiers particuliers :	
Maire/mairesse suppléant	À tour de rôle aux 8 mois par ordre de siège.
Travaux publics	Christian Malouin
Sécurité incendies	Isabelle Desbiens
Loisirs	Billy Tremblay
Famille	Julie Guay
Aînés	Sabrina Jean

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Rés. no

8.2 Nomination d'un maire suppléant aux fins de



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

2021-168

**remplacement au sein du conseil des maires de la MRC
Manicouagan**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Mme Julie Guay aux fins de remplacement du maire aux séances du conseil des maires de la MRC Manicouagan, en cas d'absence de ce dernier.

**Rés. no
2021-169**

**8.3 Nomination d'un suppléant aux fins de remplacement
du maire au sein du conseil d'administration de la Régie
de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- ii. De nommer Mme Julie Guay aux fins de remplacement du maire aux séances du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, en cas d'absence de ce dernier.

**Rés. no
2021-170**

**8.4 Résolution de concordance et de courte échéance
relativement à un emprunt par billets au montant de 133
800 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 133 800 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
407-2015	133 800 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que conformément au 1er alinéa de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 407 2015, la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	7 700 \$	
2023.	7 900 \$	
2024.	8 100 \$	
2025.	8 200 \$	
2026.	8 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	93 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 407 2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés. no
2021-171

8.5 Adjudication d'emprunt par billets – Règlements 407-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité du village de Chute-aux-Outardes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2021, au montant de 133 800 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES

7 700 \$	2,41000 %	2022
7 900 \$	2,41000 %	2023
8 100 \$	2,41000 %	2024
8 200 \$	2,41000 %	2025
101 900 \$	2,41000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,41000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

7 700 \$	1,10000 %	2022
7 900 \$	1,50000 %	2023
8 100 \$	1,80000 %	2024
8 200 \$	2,00000 %	2025
101 900 \$	2,15000 %	2026

Prix : 98,00300 Coût réel : 2,57833 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MANIC OUTARDES est la plus avantageuse;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DES JARDINS DE MANIC OUTARDES** pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2021 au montant de 133 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 407-2015. Ce billet est émis au prix de **100,00 CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- iii. Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**Rés. no
2021-172**

8.6 Implantation du principe d'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- iii. D'inclure l'ordre du jour de consentement comme pratique aux séances du conseil municipal.

**Rés. no
2021-173**

8.7 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie de Gestion des Matières résiduelles de Manicouagan pour l'exercice 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 603 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires transmises par la Régie de Gestion des Matières résiduelles de Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. ÉRIC DESBIENS, appuyée de MME JULIE GUAY, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** :

- i. D'adopter le budget de la Régie de Gestion des Matières résiduelles de Manicouagan pour l'exercice



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

2022.

**Rés. no
2021-174**

**8.8 Acquisition d'une serrure numérique pour la caserne 82
et financement au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- iv. D'autoriser l'acquisition d'une serrure numérique pour la caserne 82.
- v. De financer cette dépense au fonds de roulement pour un terme de 5 ans.

**Rés. no
2021-175**

**8.9 Dépôt du rapport d'approbation du budget révisé en
date du 11 novembre 2021 - Office d'Habitation de
Manicouagan**

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation du budget de l'OMH de Chute-aux-Outardes, révisé en date du 11 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de dépense totalisant 480 486 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée par Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le budget proposé tel que révisé, montrant une contribution municipale de 17 663 \$.

**Rés. no
2021-176**

**8.10 Réclamation, dossier 105-143-0171 - Bris d'un pneu de
remorque sur un bollard, rue du Bassin le 16 juin 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- vi. D'accueillir la réclamation concernant le bris d'un pneu de remorque sur un bollard de la rue du Bassin, le 16 juin 2021.
- vii. D'autoriser le paiement du dédommagement demandé, sans admission de responsabilité.

**Rés. no
2021-177**

8.11 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2021-120-003 - Démolition de deux bâtiments

Avant le début des délibérations, Mme Julie Guay déclare au président avoir un intérêt pécuniaire particulier dans la question à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations sur cette question. Elle s'abstient également de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation intitulé : Démolition de deux bâtiments;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 4 novembre 2021:

SOUSSIONNAIRE	PRIX
9260-9148 Québec inc.(CMI Côte-Nord)	72 873.45 \$
Location Excavation R.S.M.F. inc	81 734.47 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2021-120-003 - Démolition de deux bâtiments, à l'entreprise 9260-9148 Québec inc.(CMI Côte-Nord) et ce, conformément à leur soumission datée du 4 novembre 2021 au montant de 72 873.45 \$ incluant les taxes applicables.

**Rés. no
2021-178**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2021-179**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h29.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.